**[77:D:5]**

 **Mémoire de dépens des exécuteurs testamentaires établi sur la**

 **base procureur-client**

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 MÉMOIRE DE DÉPENS DES EXÉCUTEURS

 TESTAMENTAIRES ..., ... et ... ÉTABLI SUR LA BASE

 PROCUREUR-CLIENT

Mesures préliminaires

 ce poste comprend les services

 rendus aux exécuteurs

 testamentaires, les conseils

 donnés et les directives reçues,

 les conférences avec les avocats

 et les procureurs des parties

 adverses, les nombreuses

 consultations avec les avocats

 concernant les mesures préliminaires,

 la demande d'une ordonnance de

 renvoi, la préparation de l'affidavit

 à l'appui de l'ordonnance de renvoi,

 le dépôt de cet affidavit, la

 présence devant monsieur le

 [*ou* madame la] juge [*nom*],

 l'obtention de l'ordonnance, la

 préparation de copies de l'ordonnance

 de renvoi et de documents relatifs

 à cette dernière, ainsi que la

 signification de ces copies aux

 sept parties 2 200,00 $

Préparation de l'ordonnance visant à

 obtenir des directives,

 consultations, correspondance,

 rencontres avec les procureurs

 des défendeurs, présences au

 tribunal et règlement des questions

 entre les parties, obtention d'une

 ordonnance énonçant des directives,

 signification de cette ordonnance

 à toutes les parties, y compris le

 tuteur public 3 150,00

Préparation de l'affidavit de documents,

 rencontres avec les exécuteurs

 testamentaires et préparation

 de l'affidavit 1 100,00

Interrogatoire préalable du demandeur

 [*nom*] 1 150,00

Interrogatoire préalable du demandeur

 [*nom*] 1 125,00

Interrogatoire préalable du demandeur

 [*nom*] 1 125,00

Interrogatoire préalable du défendeur

 [*nom*] 1 100,00

Montant versé à l'auditeur officiel 483,40 $

Montant versé pour l'inscription de

l'action pour instruction 85,00

Préparation du procès

 ce poste comprend les rencontres

 avec les témoins et les rencontres

 avec l'avocat concernant les

 témoignages, ainsi que la

 préparation des documents

 nécessaires aux avocats lors du

 procès et la production de

 copies de ces documents 5 400,00

Honoraires de l'avocat au

procès : (4 jours) 15 500,00

 le 17 juin, de 10 h à 16 h 30

 le 18 juin, de 10 h à 16 h 30

 le 19 juin, de 10 h à 16 h 30

 le 20 juin, de 10 h à 16 h 30

Jugement 240,00

Montant versé aux témoins comme

indemnité de présence

 [*nom*] 53,00

 [*nom*] 53,00

 [*nom*] 53,00

Montant versé pour les assignations

de témoins 9,00

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_

 32 090,00 $ 736,40 $

 736,40

 32 826,40 $

MONTANT DES DÉPENS LIQUIDÉS ET

ADJUGÉS en ce [*date*] : ... $

Liquidateur des dépens